DOCUMENT OFFICIEL · MINAC.GOV.CM

Organigramme du **Ministère**

L'organisation du Ministère des Arts et de la Culture, du Ministre aux services déconcentrés, en schéma graphique et en organigrammes textuels, avec un guide pour identifier le bon interlocuteur.

INDICATEUR	VALEUR
Niveaux d'organisation	4
Directions centrales	7
Régions dotées d'une délégation	10
Organismes sous tutelle	2

Du Ministre aux services déconcentrés

L'organigramme montre comment le Ministère s'organise : le cabinet, l'administration centrale, les services déconcentrés, les services rattachés et les organismes sous tutelle. Il répond à une question simple, que se posent tous les usagers : qui fait quoi, et à qui s'adresser ?

Cette page présente le schéma complet, puis le détail de l'administration centrale et des services déconcentrés. La page Organisation en propose une lecture commentée, direction par direction.

Le schéma général de l'organigramme du Ministère

Le Ministre des Arts et de la Culture dirige un ensemble composé du secrétariat particulier, des conseillers techniques, de l'Inspection générale, de l'administration centrale, des services déconcentrés, des services rattachés et des organismes sous tutelle. Ce sont les moyens que le texte d'organisation met à sa disposition pour accomplir

ses missions.

Deux types de liens

Sur le schéma, les traits représentent des liens hiérarchiques : un directeur répond à l'autorité qui le précède. Mais il existe aussi des liens fonctionnels, qui n'apparaissent pas toujours. Le Secrétariat général coordonne toutes les directions sans en être le supérieur hiérarchique ; l'Inspection générale contrôle tous les services, y compris ceux qui dépendent d'une autre branche.

Quatre branches à repérer

La première branche regroupe l'entourage direct du Ministre, présenté sur la page Cabinet du Ministre. La deuxième est l'administration centrale. La troisième rassemble les délégations en région. La quatrième réunit les institutions culturelles nationales, rattachées ou placées sous tutelle.

Un schéma qui reflète les missions

Les directions portent les noms des grands domaines d'attribution du Ministre : patrimoine, arts, archives, livre, cinéma, spectacles. Les missions et attributions expliquent donc la forme de l'organigramme.

À savoir Le schéma graphique ci-dessous et les deux schémas textuels reprennent la même organisation : choisissez la version la plus lisible pour vous.

Tout le Ministère en un schéma

Ministre des Arts et de la Culture

- Secrétariat particulier
- Conseillers techniques
- Inspection générale
- Administration centrale
  - Secrétariat général
    - Division des affaires juridiques
      - Cellule des études et de la réglementation
      - Cellule du contentieux
    - Cellule des études, de la planification et de la coopération
    - Cellule de suivi

- Cellule de communication
- Cellule informatique et des statistiques
- Cellule de traduction
- Sous-direction de l'accueil, du courrier et de liaison
  - Service de l'accueil et de l'orientation
  - Service du courrier et de liaison
  - Service de la relance
- Service de la documentation et des archives
  - Bureau de la documentation
  - Bureau des archives

- Direction du patrimoine culturel (DPC)
  - Sous-direction du patrimoine culturel matériel
    - Service du patrimoine culturel immobilier
    - Service des musées
    - Service de l'archéologie
  - Sous-direction du patrimoine culturel immatériel
    - Service du patrimoine vivant et anthropologique
    - Service des figures historiques et des fêtes commémoratives
  - Sous-direction de la diversité culturelle
    - Service des langues maternelles et nationales
    - Service des expressions et valeurs culturelles
- Direction du développement et de la promotion des arts (DDPA)
  - Sous-direction des arts vivants
    - Service des arts lyriques et chorégraphiques
    - Service des arts dramatiques et littéraires
  - Sous-direction des arts visuels et appliqués
    - Service des arts plastiques
    - Service des arts appliqués
    - Service des arts multimédias

- Direction des archives et des documents administratifs (DADA)
  - Sous-direction des normes, de la réglementation et du contrôle archivistiques
    - Service de la normalisation et de la réglementation archivistique
    - Service des technologies archivistiques
    - Service du suivi et du contrôle archivistique
  - Cellule du développement professionnel
- Direction du livre et de la lecture (DLL)
  - Sous-direction de l'économie du livre
    - Service de la création littéraire
    - Service du conseil et de l'édition
  - Sous-direction du développement de la lecture et des bibliothèques
    - Service du développement de la lecture publique
    - Service des bibliothèques
- Direction de la cinématographie et des productions audiovisuelles (DCPA)
  - Sous-direction de la cinématographie, des normes et des contrôles
    - Service de la cinématographie et de l'audiovisuel
    - Service des normes et des contrôles
  - Sous-direction de l'audiovisuel
    - Service de la cinémathèque et des projections
    - Service des statistiques du fichier vidéo et audiovisuel
- Direction des spectacles et des industries créatives (DSIC)
  - Sous-direction des spectacles, du développement des infrastructures et équipements techniques
    - Service des spectacles
    - Service des équipements de diffusion
  - Sous-direction des industries créatives
    - Service des productions musicales, dramaturgiques et chorégraphiques
    - Service de la commercialisation et de la consommation
- Direction des affaires générales (DAG)
  - Cellule de gestion du projet SIGIPES

- Sous-direction des personnels, de la solde et des pensions
  - Service du personnel, de la formation et des stages
  - Service de la solde et des pensions
  - Service de l'action sociale
- Sous-direction du budget, du matériel et de la maintenance
  - Service du budget et du matériel
  - Service des équipements et de la maintenance
  - Service des marchés publics

- Services déconcentrés
  - Délégations régionales des arts et de la culture
    - Service du patrimoine culturel et des musées
    - Service des archives, du livre et de la lecture
    - Service du cinéma et de l'audiovisuel
    - Service des arts, des spectacles, des entreprises culturelles et des industries créatives
    - Service des affaires générales
  - Délégations départementales des arts et de la culture
    - Bureau du patrimoine culturel, des archives et des musées
    - Bureau du cinéma et de l'audiovisuel
    - Bureau de l'action culturelle, du livre et de la lecture
    - Bureau des affaires générales

- Services rattachés
  - Ensemble national
  - Musée national
  - Bibliothèque nationale
  - Archives nationales
  - Cinémathèque nationale
  - Centrale de lecture publique
  - Institut national des arts et de la culture

- Organismes sous tutelle

– Palais des congrès de Yaoundé

– Centre régional de promotion du livre en Afrique au sud du Sahara (CREPLA)

Les services centraux : Secrétariat général et sept directions

L'administration centrale regroupe le Secrétariat général et les sept directions. Elle est installée au siège du Ministère, au Quartier du Lac, dans la zone ministérielle de Yaoundé. C'est là que se conçoivent les politiques, que s'instruisent les dossiers nationaux et que se coordonne l'action des délégations.

Le Secrétariat général

Il rassemble la division des affaires juridiques – avec sa cellule des études et de la réglementation et sa cellule du contentieux –, les cellules des études, de la planification et de la coopération, de suivi, de communication, informatique et statistiques, de traduction, la sous-direction de l'accueil, du courrier et de liaison, et le service de la documentation et des archives.

Les sept directions

Les directions sont celles du patrimoine culturel, du développement et de la promotion des arts, des archives et des documents administratifs, du livre et de la lecture, de la cinématographie et des productions audiovisuelles, des spectacles et des industries créatives, et des affaires générales. Le détail de chacune figure sur la page Directions centrales.

Où trouver le détail

L'organigramme textuel ci-dessous déroule toutes les sous-directions et tous les services, jusqu'aux bureaux. Il est le reflet fidèle de l'organigramme publié par le Ministère.

Le détail des sous-directions : repères pour chaque direction

Pour s'y retrouver dans l'organigramme textuel, quelques repères par direction sont utiles.

Patrimoine culturel et arts

La direction du patrimoine culturel compte trois sous-directions : patrimoine matériel, patrimoine immatériel, diversité culturelle. La direction du développement et de la promotion des arts distingue les arts vivants (arts lyriques et chorégraphiques, arts dramatiques et littéraires) des arts visuels et appliqués (arts plastiques, arts appliqués, arts multimédias). Retrouvez ces domaines dans la rubrique Arts et dans celle du patrimoine immatériel.

Archives, livre, cinéma

La direction des archives et des documents administratifs s'organise autour des normes, de la réglementation et du contrôle archivistiques, avec une cellule du développement professionnel. Le livre se partage entre l'économie du livre et le développement de la lecture et des bibliothèques. Le cinéma compte deux sous-directions : cinématographie, normes et contrôles, et audiovisuel.

Spectacles, industries créatives, affaires générales

La direction des spectacles et des industries créatives traite d'un côté les spectacles, les infrastructures et les équipements techniques, de l'autre les industries créatives et leur commercialisation. La direction des affaires générales gère les personnels, la solde, les pensions, le budget, le matériel, la maintenance et les marchés publics, avec une cellule dédiée au projet SIGIPES.

Les services déconcentrés : les délégations en région et en département

Les services déconcentrés relaient le Ministère dans les régions et les départements. Ils constituent la face la plus proche de l'administration culturelle : c'est à eux que s'adressent les associations, les artistes, les chefferies et les collectivités.

Au niveau régional

Les délégations régionales des arts et de la culture, présentes dans chacune des dix régions, comportent cinq services : patrimoine culturel et musées ; archives, livre et lecture ; cinéma et audiovisuel ; arts, spectacles, entreprises culturelles et industries créatives ; affaires générales. Le délégué régional représente le Ministre dans sa région. Les coordonnées figurent sur la page Délégations régionales.

Au niveau départemental

Les délégations départementales des arts et de la culture s'organisent en quatre bureaux : patrimoine culturel, archives et musées ; cinéma et audiovisuel ; action culturelle, livre et lecture ; affaires générales.

Une logique de miroir

Chaque service régional correspond à une ou plusieurs directions centrales. Cette symétrie permet d'orienter facilement un dossier et de savoir, pour chaque région, quel agent suit quel domaine. Les spécificités de chaque territoire sont décrites dans la rubrique Régions.

Télécharger et consulter l'organigramme du Ministère

L'organigramme du Ministère est consultable en ligne sous trois formes complémentaires, sur cette page : un schéma graphique complet, un organigramme textuel de l'administration centrale et un organigramme textuel des services déconcentrés. Les versions textuelles sont accessibles aux lecteurs d'écran et se copient aisément dans un document de travail.

Imprimer ou enregistrer la page

Pour conserver l'organigramme, utilisez la fonction d'impression de votre navigateur et choisissez l'enregistrement au format PDF. La mise en page est prévue pour rester lisible sur une feuille A4 ou sur un écran de téléphone.

Obtenir une version officielle

Les institutions, les bailleurs ou les partenaires qui ont besoin d'une version visée par le Ministère, pour un dossier de coopération ou un appel d'offres par exemple, peuvent en faire la demande au Secrétariat général en écrivant par le formulaire de contact ci-dessous ou via la page Contact.

Réutiliser les informations

La reprise de l'organigramme dans une publication est possible à condition de citer le Ministère des Arts et de la Culture et la date de consultation. Les règles d'usage de l'identité visuelle sont rappelées sur la page Communication institutionnelle.

Accessibilité Besoin d'une version adaptée ? Précisez-le dans votre message, ou consultez la page Qualité et accessibilité.

Les niveaux de l'organigramme en un tableau

NIVEAU	COMPOSITION	RÔLE PRINCIPAL	PAGE À CONSULTER
Cabinet	Secrétariat particulier, conseillers techniques, Inspection générale	Appui au Ministre, affaires réservées, contrôle	Cabinet du Ministre
Administration centrale	Secrétariat général et sept directions	Conception, coordination et pilotage des politiques	Directions centrales

Services déconcentrés	Délégations régionales et départementales	Mise en œuvre locale et accueil des usagers	Délégations régionales
Services rattachés	Ensemble, musée, bibliothèque, archives, cinémathèque, lecture publique, institut	Institutions culturelles nationales	Établissements sous tutelle
Organismes sous tutelle	Palais des congrès de Yaoundé, CREPLA	Gestion autonome sous contrôle du Ministre	Établissements sous tutelle
Transversal	Secrétariat général	Coordination de l'ensemble des services	Secrétariat général

Le fil hiérarchique d'un dossier

REPÈRE	DÉTAIL
Ministre Direction politique	Le Ministre définit les orientations et signe les décisions importantes, avec l'appui du cabinet et de l'Inspection générale.
Secrétariat général Coordination	Le Secrétaire général suit l'instruction des affaires du département et reçoit les délégations de signature nécessaires.
Direction Instruction technique	Le directeur et ses sous-directeurs préparent les décisions dans leur domaine de compétence.
Service ou bureau Traitement du dossier	Les chefs de service et de bureau vérifient les pièces, rédigent les avis et suivent les échéances.
Délégation Relais local	Les délégations régionales et départementales accueillent, orientent et appliquent les décisions sur le terrain.

Identifier l'interlocuteur dans l'organigramme

ÉTAPE	DÉTAIL
Nommer le sujet	Patrimoine, arts, livre, cinéma, archives, spectacles ou administration : le domaine détermine la direction concernée.

Repérer la direction	Dans le schéma, retrouvez la direction et sa sous-direction qui traitent précisément votre thème.
Regarder en région	Si votre demande est locale, vérifiez le service correspondant de la délégation régionale ou départementale.
Choisir le canal	Dépôt au Guichet unique, courrier au siège, visite en délégation ou formulaire de contact : choisissez le plus adapté.
Suivre la demande	Conservez votre numéro de dossier et consultez le suivi en ligne pour savoir où en est le traitement.

Le vocabulaire de l'organigramme

TERME	DÉFINITION
Organigramme	Schéma des services d'une organisation et des liens hiérarchiques qui les unissent.
Déconcentré	Se dit d'un service implanté hors de l'administration centrale, en région ou en département.
Tutelle	Contrôle exercé par le Ministère sur un organisme dont il oriente l'action.
Service rattaché	Institution intégrée à l'organisation du Ministère et placée directement auprès de lui.
Sous-direction	Subdivision d'une direction, placée sous l'autorité d'un sous-directeur.
Cellule	Structure spécialisée, souvent transversale, chargée d'une mission précise comme la traduction.
Division	Structure de niveau intermédiaire, comme la division des affaires juridiques.
Bureau	Plus petite unité administrative, utilisée dans les délégations départementales.
Délégation de signature	Autorisation donnée par le Ministre à un responsable de signer certains actes en son nom.
Intérim	Exercice provisoire d'une fonction en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

L’organigramme : vos questions

Où voir l’organisation détaillée du Ministère ?

Sur la page Organisation, qui commente chaque niveau, et sur cette page, qui présente le schéma graphique complet puis les organigrammes textuels de l’administration centrale et des services déconcentrés, jusqu’aux services et aux bureaux.

Peut-on télécharger l’organigramme ?

Il est consultable en ligne sous forme graphique et textuelle, et la page peut être enregistrée en PDF depuis votre navigateur. Pour une version visée par le Ministère, adressez une demande au Secrétariat général par le formulaire de contact.

Qui dirige le Secrétariat général ?

Le Secrétariat général est dirigé par le Secrétaire général, principal collaborateur du Ministre, présenté sur la page Équipe dirigeante. Il coordonne l’administration centrale et les services déconcentrés et reçoit les délégations de signature nécessaires.

Combien de directions compte le Ministère ?

Sept directions : patrimoine culturel, développement et promotion des arts, archives et documents administratifs, livre et lecture, cinématographie et productions audiovisuelles, spectacles et industries créatives, affaires générales.

Où sont installés les services déconcentrés ?

Il existe une délégation régionale dans chacune des dix régions et des délégations départementales dans les départements. Leurs coordonnées figurent sur la page Délégations régionales et sur la page Horaires et adresses.

L’organigramme change-t-il souvent ?

L’organisation est fixée par décret et reste stable. Les noms des responsables peuvent évoluer avec les nominations, mais la structure en services et en directions ne change que par un nouveau texte réglementaire.

L’Inspection générale figure-t-elle dans l’organigramme ?

Oui, auprès du Ministre. Elle contrôle l’ensemble des services, des structures sous tutelle et des organismes rattachés, et rend compte directement au Ministre. Elle compte un inspecteur général et deux inspecteurs.

Comment connaître le service qui traite ma demande ?

Repérez le domaine de votre demande dans l'organigramme, puis écrivez à la direction correspondante ou rendez-vous à la délégation de votre région. En cas de doute, le formulaire de contact oriente votre message vers le bon service.

CONTACT

Quartier du Lac – Zone ministérielle, B.P. 1053 Yaoundé, Région du Centre, Cameroun · +237 6 51 70 58 41 · contact@minac.site